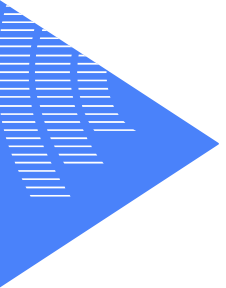


RELEASE T2 R2026.NOV

DGSO - DIRECTION GÉNÉRALE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET DES OPÉRATIONS

DIIF - DIRECTION DE L'INNOVATION ET DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS

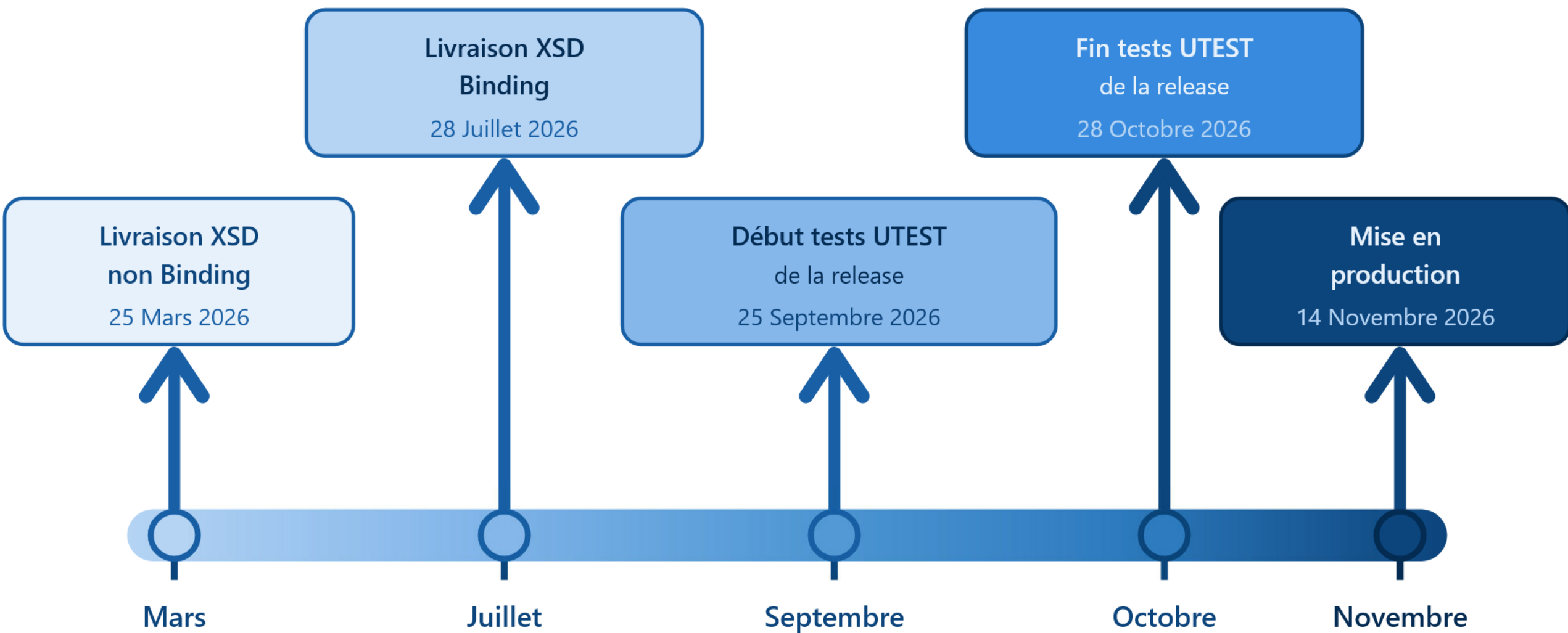
SERI - SERVICE DES RÈGLEMENTS INTERBANCAIRES



SOMMAIRE

1. JALONS
2. PÉRIMÈTRE DES ÉVOLUTIONS
3. DÉTAILS PAR CHANGE REQUEST
4. CONTACTS

R2026.NOV : JALONS



R2026.NOV : PÉRIMÈTRE DES ÉVOLUTIONS

▪ Change Request impactant les participants

- T2-0135-SYS : Configurations de routage supplémentaires dans CRDM pour les scénarios de défaillance du NSP
- T2-0147-SYS : Alignement des messages T2 avec ISO20022 **MR2025**
- T2-0170-SYS : Alignement des messages T2 avec ISO20022 **MR 2026**
- T2-0156-UDFS : Alignement des messages T2 avec HVPS+ **UG2026**

▪ Change Request impactant uniquement les BCN

- T2-0166-URD : Amélioration des rapports BPM03 et BPM04
- T2-0153-SYS : Exclusion des fonds bloqués CoSD dans T2S pour le calcul des opérations de politique monétaire
- T2-0172-SYS : Besoins comptables complémentaires liés aux fonds bloqués CoSD dans T2S

cf. lien sur le site BCE :

<https://www.ecb.europa.eu/paym/target/target-professional-use-documents-links/t2/html/index.en.html>

T2-0135-SYS : CONFIGURATIONS DE ROUTAGE SUPPLÉMENTAIRES DANS CRDM POUR LES SCÉNARIOS DE DÉFAILLANCE D'UN NSP

▪ Contexte :

- Depuis mars 2025 et mars 2026 respectivement, les banques centrales et les participants critiques ont l'obligation d'établir une connexion à ESMIG via un second fournisseur réseau (NSP : network service provider) a minima en U2A ; tous les autres participants peuvent établir une connexion via un second NSP sur une base volontaire. En cas de panne du NSP principal (cyberattaque par exemple), le second NSP permet de conserver une connectivité U2A aux services Target.
- Toutefois, à ce jour, il est techniquement impossible de « basculer » la communication sortante A2A (de T2 vers le participant) vers le second NSP au cours de la même journée ouvrée. Cela est uniquement possible le jour ouvré suivant.

▪ Objectif de cette CR :

- Améliorer la résilience T2 et permettre aux banques centrales et participants T2 de réaliser leurs opérations même en cas de défaillance d'un NSP
- Modifier les règles de configuration des routings afin de pouvoir basculer d'un NSP à un autre en cours de journée de façon immédiate

▪ Contenu :

- Ajout du DN secondaire dans les PTA et les TANSL (**formulaire à fournir à la BDF/SERI/SAR**)
- Dans CRDM (**à la main du participant**) :
 - introduction d'une configuration de routing supplémentaire pour un même service (MSGSNF) et même usage
 - introduction d'un DN-BIC routing RTGS supplémentaire pour un même BIC (un DN-BIC routing principal + un DN-BIC routing secondaire)
- En cas de perturbation/défaillance d'un NSP, la BCN/4CB pourra (en cours de journée) « basculer » vers le second NSP (déjà enregistré) pour la communication A2A sortante (de T2 vers le participant).

cf. lien sur le site BCE : [T2_0135_SYS](#)

T2-0147-SYS ET T2-0170-SYS : ALIGNEMENT DES MESSAGES T2 AVEC ISO20022 MR2025 ET MR2026

- **Avant cette évolution :**
 - Depuis R2026.JUN, les messages utilisés dans T2 sont basés sur la MR2024 de ISO20022 (à l'exception des sept messages de paiement RTGS, qui sont basés sur ISO20022 MR2019)
- **Objectif de cette CR :**
 - Aligner les messages T2 avec les versions ISO20022 **MR2025** (T2-0147) et **MR2026** (T2-0170)
- **Contenu :**
 - Les messages concernés (cf. ci-après) sont :
 - CLM : pacs.002, pacs.009, camt.025, cam.029, camt.053, camt.054, camt.056
 - RTGS : camt.025, camt.053, camt.054
 - Principalement : mise à niveau de la version du schéma
 - + quelques corrections mineures supplémentaires (modifications dues aux demandes de changement ISO)



T2-0147 annexe

cf. lien sur le site BCE : [T2_0147_SYS](#) et [T2-0170-SYS](#)
+ site MyStandards de SWIFT pour les XSD

ISO 20022 Msg ID	Version T2 R2026.JUN	T2-0147	T2-0170	Version T2 R2026.NOV	Common Com- ponents	CLM	RTGS
		Version MR 2025	Version MR 2026				
camt.025	07	09		09	x	x	x
camt.029	13		14	14		x	
camt.053	12	13	14	14		x	x
camt.054	12	13	14	14		x	x
camt.056	11		12	12		x	
pacs.002	14	15	16	16		x	
pacs.009	11	12	13	13		x	

T2-0156-UDFS : ALIGNEMENT DES MESSAGES T2 AVEC HVPS+ UG2026

■ Contexte :

- Les messages RTGS de T2 suivent les Usage Guidelines HVPS+.
- Des mises à jour des UG HVPS+ sont faites chaque année pour garantir l'interopérabilité avec le correspondent banking (paiements internationaux).

■ Objectif de cette CR :

- Supprimer les adresses non structurées
- Harmoniser les données CPMI ISO 20022
- Aligner HVPS+ avec CBPR+
- Ajouter des modifications liées à HVPS+

■ Contenu

- Les principales modifications sont :
 - Le champ « instructed amount » devient obligatoire (pacs.004, pacs.008, pacs.009)
 - Dans tous les champs adresses postales, les champs ville et pays deviennent obligatoires, le champ « Address Line » est limité à 2 occurrences (pacs.004, pacs.008, pacs.009, pacs.010, camt.029, camt.056)
 - Le champ « Reference » sous « Creditor reference information » devient obligatoire (pacs.008)
 - Dans les camt.029, si ARDT (already returned), le champ « Additional information » doit contenir la référence du paiement déjà retourné. Si RJCR, la raison devient obligatoire
- Pour plus de détails, consulter le site BCE : [T2-0156-UDFS](#) + le site MyStandards de SWIFT pour les XSD

T2-0166-URD : AMÉLIORATION DES RAPPORTS BPM03 ET BPM04

- **Avant évolution** (uniquement pour BCN) :
 - Les rapports BPM03 et BPM04 existent pour détecter des comportements anormaux sur l'activité des participants.
 - BPM03 : détecte de nouveaux bénéficiaires dans les pacs.008 au niveau global, mais manque de précision au niveau des contreparties/BIC.
 - BPM04 : identifie les comptes avec des rejets (nombre ou montant) au-delà d'un seuil défini sur la base de l'activité sur une période de référence, mais les rejets techniques ne sont pas visibles
- **Objectif de cette évolution** (uniquement pour BCN) :
 - Améliorer les rapports BPM03 et BPM04 afin de détecter plus finement les comportements anormaux
- **Contenu de la CR** (uniquement pour BCN) :
 - BPM03 :
 - passage d'une logique système global → niveau contrepartie (BIC à BIC)
 - déclenchement d'alertes sur de nouvelles relations entre acteurs (entre instructing BIC et : instructed agent ou creditor agent)
 - BPM04 :
 - ajout des rejets techniques (en plus des rejets métiers)
 - création possible d'un nouveau rapport (TRN12) ou extension du rapport existant TRN01
 - mise à jour des données disponibles dans le DWH

T2-0153-SYS : EXCLUSION DES FONDS BLOQUÉS COSD DANS T2S POUR LE CALCUL DES OPÉRATIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

- **Contexte** (uniquement pour BCN) :
 - Suite à l'évolution T2S-0828-URD (R2026.NOV), les fonds bloqués CoSD (conditional securities delivery) peuvent désormais le rester en overnight (fin de l'obligation de libération à 16h).
 - Le GL T2S envoyé à CLM contiendra ces positions bloquées.
 - Toutefois, ces positions bloquées ne doivent pas être prises en compte pour le calcul des opérations de politique monétaire : AML (automatic marginal lending), MRR (minimum reserve requirement), et ERR (Excess Reserve Remuneration)
- **Objectif de cette évolution** (uniquement pour BCN) :
 - Le changement permet de conserver en overnight les fonds bloqués CoSD et d'exclure ces positions du calcul des AML, MRR, ERR

T2-0172-SYS (COMPLEMENT À LA CR T2-0153) : **BESOINS COMPTABLES COMPLÉMENTAIRES LIÉS AUX FONDS BLOQUÉS COSD DANS T2S**

- **Contexte** (uniquement pour BCN) :
 - Suite aux CR précédents (T2S-0828 et T2-0153), les fonds bloqués CoSD sont remontés dans les fichiers comptables (GL).
 - Seuls les soldes bloqués d'ouverture et de clôture sont fournis.
 - Cela est insuffisant pour les besoins comptables des banques centrales (manque de données sur les mouvements)
- **Objectif de cette évolution** (uniquement pour BCN) :
 - Compléter les informations comptables liées aux fonds CoSD.
 - Réduire les efforts de recalcul côté banques centrales.
 - Permettre une comptabilisation correcte (avec flux et soldes) des montants bloqués et non bloqués
- **Contenu de la CR** (uniquement pour BCN) :
 - Enrichissement du fichier camt.053 (GL) avec :
 - ajout des débits/crédits sur fonds bloqués
 - ajout des éléments non bloqués (soldes et flux)
 - Calcul automatique des éléments non bloqués à partir du total et du bloqué
 - Introduction de nouveaux codes :
 - BLKD (fonds bloqués)
 - UNBL (fonds non bloqués)

CONTACTS

SERI (Service des règlements interbancaires)

Chef de service et adjointe : Salima BENNYS, Chloé TERRIER

➤ **ST2BF (Support TARGET2 Banque de France) :**

Responsable et adjointe : Vanessa GOHIER, Hajer MOURALI

- PROD : support-target@banque-france.fr, 01 42 97 79 00 // 01 42 92 96 73
- TEST : test-support-target@banque-france.fr, 01 42 97 79 88

➤ **SAR (Section Administration des comptes et des Référentiels) :**

Responsable et adjoint : Katia CANCHES, Axel PETITPREZ

- PROD & TEST : referentiel-target@banque-france.fr, 01 42 92 24 82

